

Le directeur du Conservatoire et le travail féminin

Une de nos amies « soroptimiste » ayant attiré notre attention sur des mesures qui auraient été prises au Conservatoire pour limiter arbitrairement le nombre des jeunes filles admises dans les classes de Violoncelle du Conservatoire, nous avons fait une démarche auprès de M. Henri Rabaud, directeur du Conservatoire, qui a bien voulu nous rassurer.

« Vous pouvez affirmer, déclara M. Rabaud, que je n'ai pas pris et n'ai pas à prendre de décisions pour réduire le nombre des élèves femmes au strict minimum, attendu qu'il n'y a pas de minimum fixé par le règlement pour le nombre des femmes, mais un maximum ce qui est tout le contraire.

« Le renseignement que l'on vous a donné est donc inexact.

« Les deux classes de Violoncelle contiennent 24 élèves et le règlement autorise un nombre de femmes plus élevé que le nombre des hommes. Il peut atteindre 14 et c'est le nombre des hommes qui peut n'être que de 10. Or, cette année, ce maximum de 14 élèves femmes se trouvait atteint. Alors, de quoi se plaint-on? Il s'est présenté en octobre 17 jeunes filles et 8 jeunes gens, l'admission de cinq jeunes gens a été décidée non pas d'office, mais par un vote régulier. Voilà exactement ce qui s'est passé. »

« Peut-être, ajouta en souriant M. Rabaud, certaines jeunes filles souhaiteraient-elles que le règlement ne réservât pas un minimum de place aux hommes et que l'effectif total des classes puisse être composé exclusivement de femmes, aussi bien pour le piano, pour l'harmonie que pour les instruments à cordes. Toutefois, pour des raisons qui, je vous l'assure, n'ont rien d'anti-féministe, le souci de former des musiciens hommes a toujours paru sage aux différents directeurs du Conservatoire et à tous les membres du Conseil Supérieur de l'Enseignement. »

Nous ne pouvons que remercier M. Henri Rabaud des renseignements qu'il a bien voulu nous donner : ils nous rassurent pleinement pour l'avenir des jeunes musiciennes.

C. B.

1936-04-01

n° 1174